



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/FD/NM/2017 08 21

Orange
78, rue Olivier de Serres
75505 Paris cedex 15

A l'attention de
Monsieur Jérôme BARRÉ
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 21 août 2017

Objet : Avenant GPEC pour le Groupe Orange

Monsieur,

La CFE-CGC Orange regrette l'incapacité de la DRH à gérer les plannings prévisionnels des négociations.

La CFE-CGC Orange refuse qu'une négociation aussi fondamentale que la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), qui devait commencer en 2016, ne soit remplacée, que par un projet d'Avenant à prorogation de l'accord 2014-2017.

Celui-ci a été présenté le 18 juillet. Il est proposé aux Organisations Syndicales de proroger d'un an l'accord existant qui devait prendre fin au 1er septembre 2017.

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC a sollicité régulièrement la direction pour obtenir le démarrage de la négociation d'un nouvel accord GPEC. Elle réitère sa demande à ce que la GPEC soit négociée au niveau du groupe. **Les transvasements d'effectifs sous le manteau entre Orange SA et ses filiales sur le périmètre d'Orange Business Services ne sont plus acceptables.**

La CFE-CGC dénonce le manque de respect dû aux personnels du Groupe Orange qui attendent la mise à jour d'un accord essentiel pour leurs emplois, leurs carrières, leurs éventuelles mobilités, leurs formations, et toutes les mesures d'accompagnement afférentes...

A l'heure où **la sous-traitance, l'intérim, les CDI, les contrats précaires d'apprentissage et de professionnalisation représentent près de la moitié de la force au travail**, au moment même où **les départs en retraite sont plus importants que jamais** (7 000 personnes par an), alors que **le déséquilibre d'emplois entre l'Île de France et les régions ne cesse de s'aggraver**, mettant en péril **la viabilité des bassins d'emplois dans les métropoles régionales**, est-il normal de laisser en souffrance une telle négociation ? La CFE-CGC Orange ne le pense pas.

La CFE-CGC déplore que le manque d'organisation et de planification de la DRH soit trop souvent compensé par des avenants aux accords triennaux (en 2016, avenant pour l'accord handicap, en 2017, avenant pour l'accord égalité professionnelle).

.../...

.../...

La CFE-CGC Orange réclame depuis des années une professionnalisation de la DRH Relations Sociales pour que des méthodes efficaces soient mis en place : calendrier des négociations sociales, structuration des accords pour qu'ils soient simples et lisibles tant par les RH de proximité, les managers, que les personnels. Il y va de notre efficacité collective. La CFE-CCG est prête à prendre toutes les responsabilités qui lui incombent en tant que 2^e organisation syndicale du groupe Orange.

A ce titre, elle n'entend pas signer l'avenant proposé, et exige l'ouverture de négociation au plus tard le 15 novembre pour une signature avant le 31 mars 2018 d'un nouvel accord. La DRH assumera seule le non-respect de ses obligations légales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Patrice SEURIN
Délégué Syndical Central
de la CFE-CGC Orange



Véronique DANNEELS
Secrétaire Nationale CFE-CGC Orange
de la Commission Emploi Métiers

-